

**PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES "ESSOR DU RHIN"
A FESSENHEIM
SEANCE DU 30 mars 2009**

Les membres du Conseil communautaire se sont réunis dans les locaux de la Communauté de communes « Essor du Rhin » à Fessenheim, le 30 mars 2009 à 19 heures sous la présidence de M. André ONIMUS pour le déroulement de la réunion comme suit :

Ordre du jour

19 h 30 : présentation du nouveau site Internet de la Communauté de communes « Essor du Rhin ».

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil du 23 février 2009
2. Communications – informations :
 - 2.1. Réunions publiques Pays & SCOT Rhin Vignoble Grand Ballon
3. Budget primitif 2009 annexe pour les ordures ménagères
 - 3.1. Fixation de la redevance des ordures ménagères
 - 3.2. Budget primitif annexe
 - 3.3. Budget principal – décisions modificatives
4. Zone industrielle Koechlin :
 - 4.1. Archéologie préventive – convention diagnostic archéologique
 - 4.2. Ligne de trésorerie
 - 4.3. Proposition de rétrocession de la voirie – convention d'exploitation de la zone
5. Etat de l'actif 2009
6. Relais assistantes maternelles – prestation de service : convention d'objectifs et de financement
7. Maîtrise d'ouvrage déléguée – financement des opérations : prêt communautaire
8. Personnel – embauche stagiaires :
 - 8.1. Saisonniers point Info et au siège de la Communauté de communes
 - 8.2. Environnement : établissement du Cahier des charges « ordures ménagères »
 - 8.3. Tickets restaurant
9. Entretien des espaces verts – choix du prestataire
10. Travaux communaux :
 - 10.1. Assainissement non collectif dans les communes de **Hirtzfelden, Rogenhouse et Rustenhart** – lancement d'une étude de faisabilité
 - 10.2. **BLODELSHEIM** : Espace culturel et sportif – fourniture et pose de l'équipement
 - 10.3. **HIRTZFELDEN** : Restauration de la chapelle : désignation du maître d'oeuvre
 - 10.4. **ROGGENHOUSE** : Aménagement de la rue des Dahlias – résultat de la consultation
11. Prochaines réunions du Bureau et du Conseil Communautaire
12. Divers.

L'entreprise Illicoweb est venue présenter le nouveau site Internet de notre groupement de communes sous la responsabilité de Mme Emmanuelle PARANT. Après les explications reçues suite aux questions posées, le site est validé par l'assemblée. Il a reçu l'assentiment de tous. Il sera disponible et consultable dans sa forme définitive après les fêtes de Pâques.

M. le Président déclare la séance ouverte à 20 h après qu'Illicoweb ait quitté la salle en saluant les délégués présents, la presse avec le journal L'Alsace. Il donne connaissance des personnes excusées et des procurations. Puis sans transition, il passe à l'ordre du jour de la réunion.

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil du 23 février 2009 :

M. le Président propose au Conseil communautaire d'approuver le compte rendu de ses délibérations qui portaient sur onze points dont un divers. Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte.

2. Communications – informations :

2.1. Réunions publiques Pays SCOT Rhin Vignoble Grand Ballon :

M. le Président informe le Conseil de la tenue de réunions publiques organisées par les Syndicats Mixtes supports du Pays et du SCOT. L'une d'entre elles initialement prévue sur le territoire de la Communauté de communes « Essor du Rhin le 17 avril 2009 est reportée au 20 mai 2009. Le lieu exact de cette rencontre reste à définir. Les délégués communautaires mais également les conseillers municipaux seront les bienvenus. Le Conseil en prend acte.

3. Budget primitif 2009 annexe pour les ordures ménagères :

M. Etienne SIGRIST présente ces points de l'ordre du jour.

3.1. Fixation de la redevance des ordures ménagères :

Sur proposition du Comité consultatif pour l'environnement qui a eu lieu le 9 mars dernier, du Bureau de ce jour et compte tenu de l'établissement du 1^{er} budget annexe en séparant les prestations liées aux déchets ménagers et autres du budget principal (la règle générale étant la couverture complète du coût du service par les subventions des éco-organismes et de la redevance), le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, fixe les redevances ordures ménagères 2009 soit 5% de plus que l'an passé comme suit :

✚ Une personne :	99,30 € (en 2008 = 94,50 €) - 8,28 €/mois
✚ Deux personnes :	132,30 € (126 €) – 11,03 €/mois
✚ Trois personnes :	165,40 € (157,50 €) – 13,78 €/mois
✚ Quatre personnes et plus :	198,50 € (189 €) – 16,54 €/mois

- M. Frédéric Goetz explique qu'il s'agit en fait d'une réévaluation de 0,75 cts/mois/pour 4 personnes....En outre, en cas d'accord de l'autorité administrative, nous aurons quatre années pour lisser les augmentations nécessaires le cas échéant dues entre autres aux amortissements à pratiquer.

Cette décision fait suite à une large concertation et discussion expliquant le motif d'augmentation de la redevance. Plusieurs raisons : l'augmentation du coût du traitement, le prix des matières premières a baissé diminuant par la même occasion les subventions allouées par les éco-organismes, surcoût dû également par le traitement des déchets verts, etc... A la question qu'en est-il du traitement des déchets à l'usine de Colmar, il est répondu qu'un Comité de pilotage a été créé, l'Essor du Rhin » y est représenté. Il est en cours de démarrage.

- M. Etienne Sigrist pose la question : faut-il optimiser le nombre de déchetteries (il y en a sept ?) Réponse unanime : non.

- M. Cyrille Lhuillier demande quel est le régime appliqué au Sivom du Pays de Brisach ? Conteneurs individuels de 80 l, 120 l, 240 l, 360 l etc.. La redevance est encaissée dans le cadre d'un budget annexe.

- M. Christophe Bitard cite le cas de la Communauté de communes de Dannemarie qui demande une redevance de 100 €/famille/an avec le système de la pesée embarquée.

M. le Président rappelle alors à l'assemblée que nous sommes dans la dernière année du contrat sur cinq ans et que rien ne peut être changé maintenant. Par contre, il appartiendra

au Conseil de choisir le mode de gestion à appliquer à partir du 1^{er} janvier 2010 en fonction du résultat de l'ouverture des plis (en septembre 2009) de l'avis d'appel à la concurrence qui sera lancé dès cet été. La commission d'ouverture des plis désignera le ou les titulaire(s) du (des) marché(s).

3.2. Budget primitif annexe :

En fonction de la décision prise ci-dessus, M. Etienne SIGRIST propose le vote du budget annexe pour les ordures ménagères comme suit :

⚡ Recettes de fonctionnement :	874 296,17 €
⚡ Dépenses de fonctionnement :	874 296,17 €
⚡ Recettes d'investissement :	173 296,17 €
⚡ Dépenses d'investissement :	173 296,17 €

Le conseil, après délibération, vote les crédits ouverts au budget primitif tel que sus proposés.

3.3. Budget principal – décisions modificatives : Pour l'application du vote du budget annexe pour les ordures ménagères, des écritures comptables sont à opérer au budget principal, à savoir :

- Ouverture d'un crédit supplémentaire de 168 506,28 € à l'article 67441 (accusant ainsi un total de 208 506,28 €) représentant la subvention d'équilibre nécessaire au budget annexe ordures ménagères en diminuant le même montant de 168 506,28 € aux articles 023 & 021
- Diminution de 152 697,86 € à l'article 23134 (déchetteries) et de 15 808,42 € à l'article 2188 (achat conteneurs)
- Inscription de 4 667 € à l'article 6574 par ponction à l'article 6226 (mission locale pour les jeunes)

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve les décisions modificatives telles qu'indiquées ci-dessus.

4. Zone industrielle Koechlin :

M. Patrice WALTISPERGER, Vice Président commente ces points de l'ordre du jour.

4.1. Archéologie préventive – convention diagnostic archéologique :

Par lettre du 03 mars dernier, l'INRAP à Dijon a transmis un projet de convention relatif à la réalisation du diagnostic archéologique au cours du 1^{er} semestre 2009. Durée de l'opération : 7 jours ouvrables.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise M. le Président à signer la convention pré citée.

4.2. Ligne de trésorerie :

Lors de la réunion du Conseil communautaire du 23.2.2009, la décision de principe pour la souscription d'une ligne de trésorerie destinée à garantir la réalisation et la finition des travaux de VRD en cours dans la zone industrielle Koechlin fût prise. Il s'agit de garantir la somme de 470 000 € TTC, montant des travaux encore à régler.

Elle est nécessaire afin d'obtenir rapidement l'autorisation préfectorale de vente des parcelles avant la fin des travaux en cours. Il fut procédé de la même manière lors des viabilisations de la 2^{ème} tranche dans la zone d'activités de la Hardt à Blodelsheim.

Plusieurs établissements bancaires ont été consultés : DEXIA – Crédit Agricole et Crédit Mutuel. Une offre est parvenue de DEXIA mais seulement pour un montant de 325 000 € avec un taux d'intérêt basé sur l'indice EONIA (et une marge de 2%) et des frais de dossier de 650 € TTC. Une autre offre du crédit Agricole Alsace Vosges propose la somme

demandée, à savoir 470 000 € basée sur l'Euribor 3 mois, une marge de 0,65%, (soit à titre indicatif pour février 2009, 2,59%) sans frais aucun. Le Crédit Mutuel n'a finalement pas répondu !

Il est à noter que cette ligne de trésorerie représente une garantie de fin d'achèvement des travaux et ne sera donc pas utilisée dans la mesure où les crédits nécessaires sont ouverts et disponibles.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise M. le Président à signer ce contrat « ligne de trésorerie » en garantie de la fin d'exécution des travaux de viabilités auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges.

4.3. Proposition de rétrocession de la voirie – convention d'exploitation de la zone:

MM. le Président et Patrice WALTISPERGER vice président présentent ce point de l'ordre du jour. M. le Président précise qu'à l'heure actuelle, il existe déjà une convention d'exploitation pour la zone d'activités de la Hardt à Blodelsheim. Ce document prévoit en contrepartie le versement de 15% de la Taxe professionnelle de zone (TPZ) à la commune.

M. Waltisperger poursuit en disant qu'il s'agit de formaliser l'exploitation de la zone industrielle Koechlin en définissant les missions et charges respectives de la Commune de Fessenheim et de la Communauté de communes « Essor du Rhin ». Cette démarche s'appliquera également à l'exploitation de la zone d'activités de la Hardt à Blodelsheim. Pour cette dernière, une convention est déjà en cours d'application. Elle doit être mise à jour.

Pour ce faire, une réunion de travail et de concertation est programmée dans les jours à venir avec les deux maires concernés et l'Essor du Rhin.

Afin de clarifier encore davantage les responsabilités à charge de l'aménageur (Essor du Rhin) et des communes concernées, la rétrocession des voies de passage intérieur dans les zones est souhaitée. Cette pratique s'applique partout dans les mêmes cas d'espèce. Cela simplifie et facilite le rôle de chaque partie en présence.

Le Conseil, après délibération, donne son accord de principe pour cette démarche et autorise M. le Président à signer les conventions à intervenir.

Par ailleurs, M. le Président informe l'assemblée de la date de réception des travaux de viabilités réalisés sous la maîtrise d'œuvre de la DDAF dans la rue de l'Europe pour la pépinière d'entreprises qui aura lieu le 1^{er} avril prochain à 10 heures sur place. Il est précisé qu'à la demande d'EDF, le tracé des réseaux de viabilisation du terrain de la pépinière, sera prolongé jusqu'au début du domaine concédé de l'Etat afin de répondre aux besoins futurs de raccordement de l'usine hydraulique et de la Maison des Energies aux réseaux publics. Une convention financière entre EDF et l'Essor du Rhin fixera le montant de la prise en charge par EDF d'une partie des travaux de viabilisation. Elle représente un montant de 35 168,63 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise M. le Président à signer cette convention.

En outre, il indique à l'assemblée que la plateforme d'assise de la pépinière est conforme et a fait l'objet d'une réception des travaux la semaine écoulée... Les travaux vont démarrer le 8 avril prochain, rajoute M. Waltisperger.

Il poursuit en disant que le Comité consultatif économique s'est réuni le 24 mars dernier. Une visite sur place à la ZIK et à la pépinière a eu lieu avant la tenue de la réunion proprement dite à la Maison de l'Essor du Rhin. Il précise que des membres de l'association des Professionnels de la Hardt sont désormais au sein du Comité consultatif

de l'économie. Il donne également indication du courrier adressé par les « Professionnels de la Hardt » au Préfet de la Région Alsace dénonçant la publicité étrangère pratiquée souvent de manière illicite sur notre territoire, et dont copie nous est parvenue. Il appartient aux communes d'établir un règlement concernant l'affichage de la publicité sur leur ban. Les signataires de la lettre disent aussi qu'il est très difficile, voire impossible pour une entreprise française d'aller travailler en Allemagne... » Il manque toujours un papier !! ». M. Waltisperger se déclare prêt de les aider mais en connaissance de cause, c'est-à-dire en invitant les intéressés à apporter le ou les papiers (formulaires) refusés....

D'autre part, par lettre du 23 mars 2009, M. le Président de la Région Alsace nous informe de l'attribution de subventions pour un montant global de 1 118 750 € destinées à la pépinière d'entreprises. Une convention financière doit être signée entre la Région Alsace et notre communauté de communes. Après délibération, le Conseil communautaire autorise M. le Président à signer ce document.

4.4. Zone industrielle Koechlin : Sous-traitances Entreprise Eurovia :

A la demande de l'entreprise EUROVIA, elle-même déjà sous-traitante de SOGEA Est, l'entreprise Stone Concept pour la construction de gabions avec un montant de 8 400 € HT et l'entreprise TPA pour la pose des bordures et pavés avec 31 075 € HT sont proposées en tant que sous-traitants.

Le Conseil communautaire, après en avoir pris connaissance, donne son accord pour la prise des deux sous-traitants à paiement direct.

Afin qu'à l'avenir ce type de procédé ne nous soit plus imposé en cours de travaux, il sera prévu dans le Cahier des charges que les sous-traitants éventuels nécessaires seront à faire connaître par le candidat au marché public dès l'offre suivant l'avis d'appel public à la concurrence.

5. Mise à jour de l'inventaire 2008 - Etat de l'actif 2009 :

M. Etienne SIGRIST vice président commente ce point de l'ordre du jour.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de réformer les biens suivants acquis en 2003, soit 24 473,51 € au total :

- achat compléments sonorisation + enceintes + accessoires + câbles pour 1 710,21 € - Article 2188 - n° d'inventaire 2188-03 1
- achat imprimante EPSON 5900 pour 631,49 € - Article 2188 - n° d'inventaire 2188-03 2
- fourniture et pose de climatiseurs dans deux bureaux pour 3 962,81 € - Article 2188 - n° d'inventaire 2188-03 - 8
- création logo Essor du Rhin pour 1 458,37 € - Article 2188 - n° d'inventaire 2188-03 3
- achat signalétique (panneaux et socles) pour 1 182,90 € - Article 2188 - n° d'inventaire 2188-03 5
- achat conteneurs pour les écoles pour 1 056,55 € - Article 2188 - n° d'inventaire 2188-03 6
- achat sèche-linge multi/accueil Fessenheim pour 649 € - Article 2188 - n° d'inventaire 2188-03 7
- achat conteneurs pour déchetteries pour 13 575,80 € - Article 2188 - n° d'inventaire 2188-03 8
- achat moniteur SVGA 17 Philips 107 E 41 pour 246,38 € - Article 2183 - n° d'inventaire 2183-03 1

Par ailleurs, le Conseil communautaire valide l'état de l'actif 2008 arrêté au 31.12.2008 présenté par le Trésor Public. Le montant des amortissements s'élevant à 42 979,54 € en 2009 pour une valeur brute du patrimoine au 31.12.2008 de 6 648 965,27 €.

6. Relais assistantes maternelles – prestation de service : convention d'objectifs et de financement :

M. Pierre ENGASSER, Vice Président présente ce point de l'ordre du jour.

La convention d'objectifs et de financement dans le cadre de la prestation de service destinée au Relais Assistantes Maternelles est à signer entre la CAF du Haut-Rhin et la Communauté de communes « Essor du Rhin » pour une période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011.

La CAF s'engage à verser 40% du prix de revient (dépenses de fonctionnement – recettes en atténuation) limité au plafond fixé annuellement par la CNAF.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise M. le Président à signer cette convention.

7. Maîtrise d'ouvrage déléguée – financement des opérations : prêt communautaire :

M. Etienne SIGRIST, vice président, tel que déjà expliqué au Bureau et au Conseil, avait proposé l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

Il s'agit d'inviter le Conseil communautaire à valider la proposition suivante : Pour toute maîtrise d'ouvrage déléguée confiée par les communes à l'Essor du Rhin, nécessitant un prêt pour le financement de l'opération, le prêt sera obligatoirement contracté par la communauté de communes. Les montants des remboursements du prêt selon le tableau d'amortissement seront récupérés par cette dernière auprès des communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- ✚ Pour tous les travaux effectués sous la maîtrise d'ouvrage déléguée de la Communauté de communes « Essor du Rhin » pour les communes et en cas de nécessité d'un prêt pour compléter le plan de financement, ce dernier sera obligatoirement contracté par l'Essor du Rhin, charge à cette dernière de récupérer les montants des remboursements auprès des communes.

8. Personnel – embauche stagiaires :

8.1. Saisonniers point Info et au siège de la Communauté de communes :

A l'instar des années précédentes, M. le Président propose à l'assemblée le recrutement de quatre stagiaires pour le siège et autant pour le point Info (ouvert du 1.6. au 15.9.2009) durant la saison estivale de juin à septembre 2009 sur la base de l'indice brut 314.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise M. le Président à recruter quatre stagiaires durant la saison sus décrite.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6413 du budget primitif 2009.

8.2. Environnement : établissement du Cahier des Charges consultation «ordures ménagères» :

M. le Président et M. Frédéric GOETZ présentent ce point de l'ordre du jour.

Un avis d'appel à la candidature a été lancé auprès de l'ENSAIS en vue du recrutement d'un stagiaire de cette école d'ingénieurs pour une période de 6 mois. Il sera chargé de rédiger le Cahier de Charges devant servir à la consultation à lancer auprès des prestataires pour le nouveau contrat de collecte, transport et traitement des ordures ménagères (porte à porte, déchetteries et Points d'apport volontaire) qui prendra effet le 1^{er} janvier 2010.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise M. le Président à signer le contrat d'embauche devant intervenir le cas échéant. La rémunération sera basée sur l'indice brut 314.

Il est à noter par ailleurs la tenue d'une réunion de travail et de concertation le 2 avril prochain à 14 h à l'Essor du Rhin afin de réfléchir sur le contenu du Cahier de charges qui servira de base au(x) nouveau(x) contrat(s) avec effet du 1^{er} janvier 2010.

8.3. Tickets restaurant :

Dans sa décision du 27 juin 2005, le Conseil communautaire avait alloué à chaque personnel qui le souhaitait un ticket restaurant d'une valeur de 6 € au total dont la moitié était supportée par la Communauté de communes et l'autre moitié par l'agent bénéficiaire. Devant l'augmentation des coûts des repas, il est proposé de fixer la valeur du ticket à 7 €, soit 3,50 € par l'Essor du Rhin et 3,50 € par l'agent.

A titre d'information, cette prestation sociale a coûté 4740 € en 2006, 7552 € en 2007 et 7752 € en 2008 à la Communauté de communes.

Après délibération, le Conseil communautaire décide de fixer le prix du ticket restaurant à 7 € avec effet immédiat, à charge pour moitié au personnel, à savoir 3,50 €. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2009 à l'article 6488.

9. Entretien des espaces verts – choix du prestataire :

M. le Président commente ce point de l'ordre du jour.

L'avis d'appel à la concurrence avait été publié sur le site de l'AMHR. Le dernier délai de remise des offres est échu depuis ce midi.

Les prestations suivantes sont concernées par ce contrat.

- ❖ Structures d'accueil Petite Enfance à Fessenheim et à Munchhouse
- ❖ Sept déchetteries
- ❖ Zones d'activités de la Hardt à Blodelsheim et industrielle Koechlin à Fessenheim
- ❖ Placette René COTY devant le siège de la Com.Com

Deux offres ont été déposées. Les résultats sont les suivants :

- ✓ Entreprise SCHATT à Mackenheim pour un montant de 9 800 € HT
- ✓ Entreprise « Aux champs du berger » à Hirtzfelden pour un montant de 9 600 € HT

Le Conseil, après délibération, autorise M. le Président à signer le bon de commande pour un an avec l'entreprise « Aux champs du Berger » à Hirtzfelden, retenue.

10. Travaux communaux :

10.1. Assainissement non collectif dans les communes de Hirtzfelden, Roggenhouse et Rustenhart – lancement d'une étude de faisabilité :

Mme Agnès KIEFFER, vice président introduit ce point de l'ordre du jour.

Le 11 mars dernier s'est tenue dans nos locaux une réunion de travail et de concertation en présence des services de l'Etat (DDAF & DDASS) et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse avec les Maires des trois communes concernées et M. Onimus André. Il s'agissait de définir la solution la mieux adaptée pour réaliser l'assainissement des trois communes : collectif ou dans le cadre du SPANC (assainissement non collectif). Pour ce faire une étude de faisabilité serait appropriée. Cette étude serait subventionnée à 70% par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse. Le solde (30%) pourrait faire l'objet d'une participation sur la base d'un fonds de concours de l'Essor du Rhin.

Les trois communes intéressées ont pris une décision pour le lancement d'une étude dont elles souhaitent confier la maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de communes « Essor du Rhin ».

Le Conseil communautaire, après délibération :

- ✚ Accepte la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de cette étude
- ✚ Sollicite une subvention à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse de 70% du coût de l'étude
- ✚ Prend en charge le solde (30%) sur la base d'un fonds de concours
- ✚ Sollicite le concours de la DDAF pour l'établissement du Cahier de charges
- ✚ Lance l'avis d'appel public à la concurrence pour l'élaboration de cette étude
- ✚ Autorise M. le Président à signer les documents à intervenir et plus spécialement les conventions de mandats avec les trois communes.

10.2. BLODELSHEIM : Espace culturel et sportif – fourniture et pose de l'équipement :

M. Patrice WALTISPERGER, vice président, commente ce point de l'ordre du jour.

Par délibération du 30 janvier 2009, la Commune de Blodelsheim a chargé notre groupement de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'acquisition de l'équipement et de mobilier nécessaire dans les locaux de l'espace culturel et sportif. Le coût de ces acquisitions s'élève à environ 20 000 € HT. Les crédits nécessaires sont ouverts à l'article 45817 du budget primitif 2009.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, accepte la maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'acquisition de ce matériel d'équipement et autorise M. le Président à signer les documents y relatifs.

10.3. HIRTZFELDEN : Restauration de la chapelle – désignation du maître d'œuvre :

M. Frédéric GOETZ vice président commente ce point de l'ordre du jour.

Par délibération du conseil communautaire du 17 novembre 2008, la maîtrise d'ouvrage déléguée pour ces travaux fut acceptée.

Dans une 1^{ère} tranche, il s'agit avec l'aide d'un maître d'œuvre, d'établir un diagnostic des lieux afin de pouvoir déterminer les travaux à réaliser proprement dit. Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé sur le site de l'AMHR afin de désigner un maître d'œuvre. Deux offres sont parvenues. Il est proposé de retenir le Cabinet NAOS Architecture conjoint et solidaire avec VONESCH à Lutterbach et INGEDIA à Strasbourg pour un prix de 3 880 € HT – 4 640,48 € TTC comprenant la mission.

Le Conseil adopte.

10.4. ROGGENHOUSE : Aménagement de la rue des Dahlias – résultat de la consultation :

M. Eric MICHELAT, délégué communautaire de Roggenhouse, présente ce point de l'ordre du jour.

Un avis d'appel public à la concurrence en vue de la passation d'un marché adapté a été lancé. Les offres sont parvenues. Après analyse, c'est la proposition de l'entreprise Pontiggia qui a été retenue pour un prix de 42 000 € HT- 50 232 € TTC.

Le Conseil en prend acte.

11. Prochaines réunions du Bureau et du Conseil Communautaire :

M. le Président rappelle une nouvelle fois les dates de réunions du Conseil communautaire, à savoir :

✚ **Lundi, le 27 avril 2009**

✚ **Lundi, le 25 mai 2009**

✚ **Lundi, le 29 juin 2009**

Les séances ont lieu à 20 heures. Elles sont toutes précédées d'une réunion du Bureau à 18 heures.

A noter qu'une rencontre est programmée le 20 avril 2009 à 18 heures à l'Essor du Rhin pour l'ensemble des délégués communautaires ainsi que pour les conseillers municipaux qui souhaitent y assister. M. Gabriel Schaeffer, président du Syndicat Mixte, ses vice-présidents, l'architecte et Mme la directrice de l'EHPAD « Les Molènes » viendront présenter le projet pour une meilleure fonctionnalité et l'aménagement d'une unité de vie protégée dont les travaux vont démarrer cet automne.

Le Conseil en prend acte.

12 Divers :

12.1. Achat cadeau mariage :

M. le Président invite le Conseil à autoriser l'achat d'un cadeau à Mme ROUX, née JULLY Célia, notre nouvelle collaboratrice à l'accueil à l'occasion de son mariage. Il propose un montant de 150 € en bon de commande à faire valoir. Les crédits sont à prendre à l'article 6232 du budget primitif 2009.

Après délibération, le Conseil communautaire décide d'allouer 150 € à Mme Roux, née Jully Célia.

12.2. Demande de subvention par l'association « agriculteurs français et développement international » :

M. le Président et M. Pierre ENGASSER présentent conjointement ce point de l'ordre du jour.

L'AFDI, association qui a son siège à la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin, soutient la Coopérative Agricole d'Epargne et de Crédit de Yanfolila au Mali. Cette dernière accorde des prêts aux agriculteurs de sa région pour les aider dans leurs exploitations agricoles (bananières...).

Les Communautés de communes haut-rhinoises ont été sollicitées par cette association afin de pouvoir continuer son action de solidarité. L'Essor du Rhin a participé à la dernière réunion de l'Association à Rouffach.

A l'instar des aides apportées par les autres collectivités territoriales, il est proposé au Conseil communautaire d'accorder une subvention de 1 000 €.

Le Conseil, après délibération, décide le versement de 1 000 € à cette association et d'inscrire un crédit du même montant à l'article 6574 par ponction sur ce même article de la ligne centres aérés.

12.3. Informations diverses :

M. le Président donne encore connaissance des informations suivantes :

- ✚ Devenir des emprises de la BA 132 : lettre du Maire de Munchouse au Président du CG68 (copie à la CCER) – prochaine réunion le lundi 6 avril 2009 à 10 h à la Préfecture.
- ✚ Agence départementale pour la maîtrise des déchets (ADMD) : la réunion, en présence d'environ 80 personnes, a eu lieu le 24 mars dernier dans la salle polyvalente de Hirtzfelden avec la collaboration et l'aide de la Communauté de communes « Essor du Rhin ». M. Frédéric Goetz, vice président en fait le compte rendu. Une lettre de remerciement est parvenue de ce service du Conseil Général.

- M. Onimus rajoute que la collecte porte à porte des deux premiers mois de l'année affiche 288 T (154 T en janvier et 134 T en février). Cela est un bon résultat.
- ✚ Natura 2000- zones de protection spéciale (directive oiseaux) de la forêt domaniale de la Hardt : faute de quorum la fois dernière, une nouvelle réunion est programmée à Ensisheim (Palais de la Régence) le 8 avril 2009 à 17 h.
 - ✚ Redynamisation du Vieux Rhin - projet Interreg : compte rendu de la réunion du Comité de pilotage du 3 février 2009 à Strasbourg
 - ✚ Les « Assises de l'économie haut-rhinoise » auront lieu le 10 juin 2009. Une 1^{ère} réunion de l'atelier associant les partenaires territoriaux aura lieu au Département le 14 avril 2009 de 9 h à 12 h.
 - ✚ La réunion de clôture de l'OSART après son inspection de la centrale avec la conférence de presse aura lieu à la centrale nucléaire (centre d'information du public) le 8 avril 2009 de 11 h à 12 h. A noter que la 1^{ère} réunion pour l'installation de la C.L.I. a eu lieu le 16 mars dernier.
 - ✚ Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : non remboursement de la TVA à la communauté de communes pour les opérations réalisées sous la maîtrise d'ouvrage déléguée (comptes 458)

12.4. Tour de table :

M. Pierre ENGASSER informe le Conseil de la date de la réunion de présentation du projet de meilleure fonctionnalité de la Maison de retraite «Les Molènes» prévue le 20 avril 2009 à 18 h à la Communauté de communes.

M. Eric MICHELAT fait le compte rendu de la dernière réunion de l'Association des Professionnels de la Hardt qui s'est tenue le 17 mars dernier qu'il a qualifiée d'animée et les membres se sentent concernés. En tant que porte parole de cette association, il exprime le vœu pour que les maires de nos communes fassent plus souvent appel aux artisans locaux dans la mesure où le Code des Marchés Publics permet depuis le 1^{er} janvier 2009 de traiter directement avec les entreprises pour un montant < à 20 000 € HT.

M. Cédric LHUILLIER repose la question du traitement du bois. M. le Maire de Munchhouse précise que c'est en cours de règlement.

Mme Agnès KIEFFER donne connaissance des dates des différentes manifestations et réunions de travail dans le domaine culturel et associatif :

- ✚ Une réunion de travail a eu lieu à la Mairie de Blodelsheim pour finaliser l'organisation du Festival des orgues Callinet qui aura lieu les 20 & 21 juin prochains.
- ✚ Une autre réunion de concertation aura lieu le jeudi 2 avril 2009 avec Mme Fabienne STICH et un représentant du Club Vosgien (qui se déclare prêt à mettre les panneaux de direction) à l'Essor du Rhin pour une signalisation adaptée du Chemin de Saint Jacques de Compostelle qui passe à Fessenheim.
- ✚ L'assemblée générale de l'ECS aura lieu le mardi 7 avril 2009 à l'Essor du Rhin
- ✚ Le 28.4.2009 se tiendra la réunion de la commission des jeunes à l'Essor du Rhin.
- ✚ Une demande commune de la Musique de Munchhouse et de l'ACCHirtzfelden d'aide financière est faite pour l'organisation de la fête de la Fraxinelle à Hirtzfelden les 13 & 14 juin 2009. Le budget de cette fête s'élève à 11 350 € dont 5 350 € pour la location des gradins. Le prix d'entrée est de 10 €. Le Conseil communautaire décide de prendre en charge le volet communication (tract + publicité) et éventuellement le transport des personnes sur place si nécessaire.

✚ **Mme Fabienne STICH** parle de la réunion de travail qui s'est tenue dernièrement pour la confection du bulletin n° 2 du « Journal Le Pont » qui devra paraître avant les vacances estivales. Les textes rédactionnels seront à remettre pour le 15 mai au plus tard. Elle a fait

état du »chemin de fer « des thèmes retenus avec entre autres la comparaison des élections allemandes et françaises, la biographie de 4 maires (Balgau, Blodelsheim, Roggenhouse & Rumersheim/le/Haut, 2 villages qui se présentent : Eschbach et Rumersheim, la comparaison de la politique petite enfance entre l'Allemagne et la France, les manifestations festives entre septembre et décembre 2009, pépinière d'entreprises (un article est à rédiger par MM. Waltisperger et Krieger)... Mme Parant est proposée pour participer au Comité de rédaction. L'association « Les Professionnels de la Hardt » sera sollicitée pour y insérer une publicité.

La Commune de Fessenheim lance dès à présent une invitation pour le 26.4.2009 pour une manifestation « Abolition de l'esclavage » avec dépôt de gerbe au Monument Victor Schoelcher. Une exposition « La Force Noire » sera présente à l'Essor du Rhin du 26.4. au 15.5.2009 organisée par M. Emile BERINGER.

Pierre RENTZ donne connaissance des dernières dates de réunions pour finaliser l'APD pour une meilleure fonctionnalité à l'EHPAD Les Molènes à Bantzenheim. La prochaine réunion du Comité directeur du Syndicat Mixte aura lieu le 15 avril 2009 à 20 h dans la salle des fêtes de Bantzenheim en présence de l'architecte.

Le bon à tirer pour la brochure 2 rives, 3 ponts, mille choses à découvrir sera signé avant les fêtes de pâques.

M. Jean GOETZ souhaite connaître la situation dans les communes relative à la réception d'Internet. La qualité réceptive n'est pas la même d'une commune à l'autre. Il invite ses collègues à faire remonter l'information auprès de Mme Emmanuelle Parant.

Il fait par ailleurs état de la dissémination de papiers, plastiques le long des routes en particulier de la RD 468. C'est un environnement dégradé que nous subissons. M. Goetz demande que des consignes fermes soient données aux prestataires.

M. Bernard BRUN remet officiellement à M. le Président le livre reçu de M. Henri GOETZ, membre du conseil de fabrique de Blodelsheim concernant Joseph Philippi, curé de cette commune de 1836 à 1854.

M. Etienne SIGRIST parle de la réunion d'information organisée à la cave dimière à Guebwiller par le Sous Préfet concernant les marchés publics, les mesures d'urbanisme, les contrats aidés, la TVA...

Il indique en outre que la commission piscine s'est déplacée le 26.2.2009 pour visiter les piscines de Kaysersberg et de Sélestat (en cours de construction). Les deux ayant de nouvelles technologies (Kaysersberg avec le traitement de l'eau et Sélestat avec un bassin en inox et des revêtements de sols brevetés en Autriche).

M. André ONIMUS précise pour terminer que l'installation du Conseil de développement du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon aura lieu le 8.4.2009 à Soultzmatt. Il rappelle également que les PV des réunions de Bureau envoyés dans les mairies n'ont pas de pouvoir de décision mais sont faits à titre d'information.

Plus aucune demande de parole n'étant formulée, M. le Président clôt la séance à 22 h 35 en remerciant pour la préparation de la séance de ce soir. Il invite par ailleurs l'assemblée au verre de l'amitié.

Les membres présents :

Le Président :

Le Vice Président :

Le Vice Président :

André ONIMUS

Etienne SIGRIST

Patrice WALTISPERGER

Le Vice Président :

Le Vice Président :

Le Vice Président :

Pierre ENGASSER

Agnès KIEFFER

Frédéric GOETZ

Bernard BRUN

Fabienne STICH

François WASSMER

Pierre RENTZ

Agnès MATTER-BALP

Christophe BITARD

Philippe HEID

Cyrille LHUILLIER

Cédric LEPAUL

Eric MICHELAT

Jean GOETZ

Florent OTT

Mario HEGY

Absents excusés : MM. Henri MASSON Vice Président – François BERINGER & Jean-Marc LOEWERT

Y assistait par ailleurs : M. Alexis MARGRAFF Trésorier public

Invité par ailleurs : M. Michel HABIG Conseiller Général d'Ensisheim excusé

Personnel présent : Mme Emmanuelle PARANT pour la présentation du nouveau site Internet de la Communauté de communes « Essor du Rhin » par Illicoweb – MM. Denis RUSCH & Maurice ZIMMERLE